

Juliette CARANTA-PAVARD

97400 SAINT-DENIS de la REUNION
(Née le 24/04/1936 – 73 ans...)

Affaire H-D-K GRONDIN / R-P VICTORIA

N° 1 – TRANSGRESSIONS

- Construction illégale et irrégulière
- Favoritisme municipal
- Incitation à la fraude fiscale
- Discrimination administrative
- Permis de complaisance

N° 2 – EFFETS INDUITES SUR MA PERSONNE

(Pour avoir dénoncé le N°1)

- Intimidations – Insultes – Menaces
- Agression – Dégradation de véhicule
- Harcèlement judiciaire
- Ecoutes téléphoniques
- Violences policières

M. Michel LALANDE, Préfet de la Réunion
M. Raymond DOUMAS, Procureur Général
M. Philippe TRENEC, Directeur Police Nationale

Recommandé +AR

Saint-Denis, le 09 avril 2010

Objet : Signalement d'absence et demande de protection spéciale de mes biens (Personnel et confidentiel).

Après 3 ans d'assignation à résidence de fait pour, entre autres, me tenir à la disposition de la « JUSTICE PEI », je vous informe, conjointement, de mon absence du département entre le 20 avril et le 06 juin 2010.

Comme je vis seule, ma maison sera inoccupée durant cette période.

Ma dernière absence de la Réunion (du 27 novembre 2006 au 03 mars 2007) **a été mise à profit** (par M. RP VICTORIA, maire de Saint-Denis et par les nombreux acteurs impliqués dans cette affaire) **pour «régulariser» l'immeuble hors la loi des GRONDIN en délivrant le « Permis de construire » de complaisance, le 27 décembre 2006, mais aussi, pour organiser méticuleusement, l'irrecevabilité de mes éventuelles requêtes auprès du Tribunal Administratif de la Réunion.**

Mes réactions face à ce trafic, ont fait que TOUT ce qui fut « possible » de m'appliquer en représailles, l'a été. Ceci, afin de me « calmer », de me persécuter, de me réduire, de me mettre au pas, et, si possible, de me détruire...

Reste à savoir s'il est prévu d'aller encore plus loin ; je pose la question à M. DOUMAS...

Par ailleurs :

- ✓ Le favoritisme et la protection du puissant VICTORIA ont éveillé les **mœurs de sauvages d'un voisinage bien particulier : celles de M. Hilaire GRONDIN, avec son passé d'assassin, reconverti en délinquant - fraudeur et celles de ses enfants qui, dignes de leur père, sont capables de tout.**
- ✓ **Ces individus ne manquent pas d'amis sur la malveillance desquels je puis compter : les locataires de l'immeuble GRONDIN, plus que grossièrement inciviques (Mme Camille VAILLE) ainsi que les voisins témoins de moralité des GRONDIN, lors de l'opération de « régularisation » en 2006-2007 (M. Karl McKAY et M. Claude WEINFELD).**

- ✓ **Le saccage de ma voiture**, au 4^{ème} étage du parking Ste ANNE, le **27 décembre 2007** assorti, le **même jour**, de la remise de **deux citations directes à comparaître** engagées, conjointement, par les responsables municipaux de l'Urbanisme, B . LAMY, E. CHARRITAT et D. FOURNEL et RP VICTORIA pour « **diffamation** » !

Je vous rappelle que le 27 décembre est la date anniversaire de la délivrance du « permis de construire » de complaisance, que je contestai....en vain (et dans ce cas, la date symbolique marquant la toute puissance de mes adversaires...)

En clair, j'ai tout lieu de redouter d'autres formes de représailles, d'où qu'elles viennent.

Il va donc de soi que, durant cette absence, toute violation de mon domicile (déjà d'abondance pratiquée par le clan GRONDIN de jour et ...de nuit) ; toute atteinte à mes biens : cambriolage, vandalisme, incendie « accidentel » seraient donc éminemment suspects ; qui plus est en un lieu où est entreposée une partie des archives relatives à cette incroyable affaire...

J'attends donc, de votre part, que les services de l'ETAT se donnent les moyens d'assurer la protection de mes biens. Je précise que ma propriété est limitrophe des propriétés GRONDIN et Mc' KAY et qu'elle est entièrement fermée, avec un portail électrique.

J'ajoute que tout comme en 2006-2007, cette opportunité peut être l'occasion rêvée pour les services de l'urbanisme réglementaire de « régulariser » définitivement les deux dossiers GRONDIN et GUICHARD en « souffrance ». Occasion rêvée aussi pour le clan GRONDIN pour reprendre ses exactions... Je retiens votre attention sur ces « détails ».

Je précise enfin l'identité des personnes ayant libre accès à mon domicile :

❖ **Mes enfants :**

❖ **Mes employés :**

Juliette CARANTA-PAVARD